

que sont autant de  
e par l'invalidation  
is comme, dans les  
me à un contexte,  
ductrices de places  
d'autres logiques  
aites qu'elles sont  
objets. L'argent, en  
as sans un certain  
commercialisation  
tatie des critères  
corporelles (sang

encore de la psy-  
tions spécialistes,  
e ce que l'emboî-  
corporelles et les  
e santé publique,  
aie de l'exclusion  
articule et histo-  
grand, alors, que  
particulièrement  
t le social sur le  
est paré du bon

Claire Ambroselli

## *Réflexions sur l'éthique*

La question éthique aujourd'hui est nécessairement multiforme. Je retiendrai une double forme qui pourrait soutenir certains des projets d'action du CEDEP : la question actuelle de notre présence ici et la question de ce qu'on pourrait appeler, en reprenant la proposition de Michel Foucault, l'histoire du présent.

Considérons d'abord la question posée par notre présence dans un forum européen organisé par le CEDEP, comité européen créé à partir du souci partagé par un nombre de plus en plus important de gens, psychiatres ou non-psychiatres, malades ou non-malades, de transformer la psychiatrie, de déterminer quel est son champ social, la représentation sociale que l'on en a pour pouvoir la transformer, de comprendre ses fondements pour pouvoir avoir prise et agir sur eux. La réforme de la psychiatrie évoque en fait la réforme des hôpitaux, des Etats, des professionnels et des citoyens sur les conditions qui se développent pour soigner, traiter, guérir les maladies, diagnostiquées ou non, pour prévenir les maladies et la mort quand c'est possible, pour déterminer des conditions d'existence dans lesquelles la santé, « le bien-être » des gens dira l'OMS, puisse être assurée, même si nous sommes toujours assurés aujourd'hui que ces conditions ne concernent qu'une infime minorité des gens sur la planète.

Cette question posée par notre présence ici est aussi sous-tendue, même si certains l'ignorent, par un « mouvement » civique, ouvert par les médecins au lendemain de la Seconde Guerre mondiale — même si c'est sous une forme plus corporatiste que démocratique —, prolongé par les Etats et au seuil, aujourd'hui, d'une transformation internationale problématique : le mouvement des comités d'éthique. Mais pour comprendre ce mouvement, comme pour comprendre ce qui risque de se développer aujourd'hui au niveau international, et en particulier au niveau européen, il faut s'interroger sur le fondement de ce mouvement, qui est donc directement, même si certains l'ignorent, un des fondements du CEDEP. De là la double importance, celle de notre présence ici et celle de ce mouvement



civique qui passe par les médecins et qui s'ouvre aux institutions internationales aujourd'hui, pour s'interroger sur la forme complémentaire de la question éthique aujourd'hui : celle qui met en question l'histoire du présent, l'histoire de cette question éthique d'aujourd'hui.

L'histoire du présent prend toute sa violence dans deux événements. Le premier est la proclamation de la Charte des Nations unies, le 26 juin 1945 : « *Nous, peuples des Nations unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre... à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes ainsi que des nations grandes et petites...* » Le deuxième événement fondateur de la question éthique, qui, on le voit maintenant, est une crise éthique, est un événement qui passe non pas par un texte mais par une image. L'image, les images qui ont précédé cet événement pour ceux qui les ont vues sur place, et celles qui ont suivi cet événement pour ceux qui les ont vues dans la projection cinématographique qui en a été faite au procès de Nuremberg. Des images que nous avons encore un mal extrême à voir démocratiquement : celles de l'ouverture par les Alliés des camps de concentration, celles que nous verrons peu à peu pour évoquer la suppression volontaire par l'administration allemande de toute trace des gens tués dans les « camps d'extermination ».

La question éthique aujourd'hui c'est d'essayer de comprendre pourquoi il faut passer par le mouvement des comités d'éthique pour découvrir ce qui reste encore le plus souvent dans les silences, les ignorances ou les résistances des gens à l'intérieur des institutions. Je ne peux, dans cet exposé, que m'efforcer de donner quelques repères liés à mes propres pratiques, avec un souci prédominant d'ouvrir le dialogue et les coopérations souhaitées avec qui le veut, notamment dans le cadre du CEDEP, sur l'étude de ces repères. Il s'agit actuellement de déterminer la volonté que nous avons de prendre les temps et les lieux, le plus souvent « hors institution », pour pouvoir étudier ces repères, ceux de la compréhension que nous devons avoir de l'histoire des comités d'éthique indissociable au XX<sup>e</sup> siècle de l'histoire des droits de l'homme.

Premier repère : l'histoire des comités d'éthique. J'ai eu à l'explorer dans des conditions personnelles, professionnelles et politiques, les trois dimensions sous-jacentes à ces institutions particulières, puisque j'ai été en charge du Centre de documentation et d'information d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé créé en France en 1983. Là encore le temps manque pour parler de ce comité, de cette fonction d'information. Je m'en tiendrai à quelques remarques problématiques.

Le Comité consultatif national d'éthique des sciences de la vie et de la santé était créé en France au lendemain de la naissance d'une enfant conçue in vitro, ce qui semble une raison suffisante pour la création d'un tel comité, avec les réserves suivantes : que ce comité soit autonome politiquement et professionnellement pour que le débat public qu'il doit instaurer de par sa mission (Journées annuelles d'éthique publiques) soit un débat public ouvert à ceux qui le souhaitent. On perçoit d'emblée l'utopie du projet. Mais ce projet tentait de faire face à certaines questions éthiques soulevées par l'avancée des « procréations médicalement assistées ». Il reprenait l'expérience des autres pays industrialisés qui,

depuis  
naître  
projet  
celle d  
lopper  
naissa  
consul  
Le  
évène  
main,  
dent c  
nouve  
tif —  
en mé  
d'app  
parvic  
créer  
politic  
E  
flexio  
politi  
du Co  
ment  
tiona  
pour  
de de  
aussi  
notre  
front  
prop  
puiss  
la cri  
I  
cons  
réact  
les c  
instil  
élabo  
diale  
l'imj  
droit  
les f  
cons  
qu'il  
proj



depuis 1978, les uns après les autres, développaient ces techniques et voyaient naître ces enfants qu'on appelle abusivement « les enfants de la science ». Mais ce projet et la création de ce comité héritaient, sans toujours le savoir, d'une histoire, celle de l'histoire du Comité d'éthique de l'INSERM créé en 1974 lors du développement de la recherche clinique en France, comité transformé pour donner naissance à un nouveau comité d'un type politique nouveau, le Comité consultatif national d'éthique des sciences de la vie et de la santé.

Le comité recevait donc en 1983 un héritage historique dans le contexte d'un événement capital pour l'histoire de l'humanité, un événement biologique et humain, celui de la naissance d'enfants « conçus in vitro », à partir duquel le président de la République transformait l'histoire des comités d'éthique en créant un nouveau type d'instance politique pour ouvrir le dialogue — un comité consultatif — sur les questions morales soulevées par le développement de la recherche en médecine, biologie et santé. Vaste programme, utopique certes, qui servira d'appui pour d'autres créations dans d'autres pays, même si chaque pays qui parviendra à aller au-delà des résistances politiques ou professionnelles pour créer « son » comité national d'éthique le fera dans des conditions culturelles et politiques différentes, impossibles à aborder ici.

De cette situation je ne retiendrai que quelques éléments pour notre réflexion : que connaissons-nous aujourd'hui dans nos institutions professionnelles, politiques et civiques de l'histoire des comités d'éthique ? Que connaissons-nous du Comité consultatif national d'éthique ? Que connaissons-nous de ce mouvement en pleine expansion dans les différents pays et dans les instances internationales ? Que faisons-nous, que font les responsables professionnels, politiques, pour améliorer cette situation impraticable ? Car mon embarras vient d'emblée de devoir poursuivre notre questionnement sur un terrain aussi problématique et aussi mal informé, autant dans le présent que dans l'histoire du présent qui fonde notre question aujourd'hui. Un embarras d'autant plus marqué que j'essaie d'affronter le terrain des pratiques psychiatriques qui suffit à lui-même à poser ses propres questions éthiques dans le présent, même si, aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est précisément dans l'histoire de la psychiatrie que s'enracine la crise éthique que nous avons à explorer.

Pourtant, quand on parle des Comités d'éthique, quand on parle du Comité consultatif national d'éthique, de quoi parle-t-on ? Quelles sont les images et les réactions qu'on rencontre ? Là encore, ces réactions, ces images sont multiformes : les comités d'éthique médicaux ne sont connus en général que par ceux qui les instituent, même s'ils sont issus des Directives internationales d'éthique médicale élaborées par les médecins pour les médecins par l'Association médicale mondiale. Peu de médecins connaissent cette association, son histoire, ses directives et l'importance qu'elles ont dans l'histoire de la médecine expérimentale et des droits de l'homme. Les images varient et les conflits, les malentendus, les vrais et les faux procès se multiplient avec le développement dans le temps du Comité consultatif national d'éthique, et avec les réactions politiques et professionnelles qu'il suscite, mais aussi avec les résistances civiques qui s'expriment dans ses propres actions.